

LA COMMISSION DES CANDIDATURES

Danielle Kaswin-Bonnefond

La commission des candidatures a été constituée le 15 juin 2011, elle s'est réunie le 1^{er} juillet en présence de Bernard Chervet, président de la SPP, et a élu Danielle Kaswin-Bonnefond comme présidente et Denise Bouchet-Kervella comme secrétaire. La commission des candidatures s'est inscrite dans la continuité du travail de la précédente commission, en particulier dans la mise en place d'un travail en triplète.

Pour mémoire, je vous rappelle que la commission des candidatures est composée de 27 membres, 9 adhérents et 18 titulaires. Ils sont répartis en 3 sous-commissions de 9 membres. Chaque sous-commission est plus spécialement chargée d'étudier un mémoire, elle est elle-même divisée en 3 triplètes (un adhérent et deux titulaires), dont l'une est responsable de la mise en forme d'un pré-rapport, après concertation avec les deux autres triplètes de sa sous commission et après une rencontre avec le candidat, en vue de la réunion plénière. Au cours de celle-ci, le pré-rapport est discuté avec l'ensemble des membres de la commission des candidatures et éventuellement remanié pour une présentation définitive au collège électoral.

De nombreuses questions se posent concernant la commission des candidatures ainsi que son travail. La reprise des statuts et le remaniement du règlement intérieur apporteront des modifications souhaitées par tous, en particulier le retour du droit de vote des membres de la commission.

La désaffection des membres pour le travail de la commission des candidatures est un symptôme récurrent de notre Société. En effet, seuls 8 membres adhérents et 10 membres titulaires se sont présentés et ont été de fait élus, les autres membres ayant été tirés au sort dans leur catégorie soit 1 adhérent et 8 titulaires. Nous pensons que ce problème concerne directement la Société, tout autant dans ses aspects scientifiques qu'institutionnels, et doit faire l'objet d'un débat de fond.

En effet, ce travail clinique, et son articulation subtile avec la théorie, représente une étape essentielle pour les analystes dans la reconnaissance de leur compétence professionnelle et leur inscription dans notre société psychanalytique. Parmi les enjeux qui se posent, je n'en retiendrai que deux : d'une part la présentation essentielle de sa clinique à ses pairs par l'analyste candidat dans son parcours vers des fonctions de formation, d'enseignement et d'engagement institutionnel, et d'autre part les questions posées par l'évolution de la clinique contemporaine. La commission des candidatures doit avoir pour mission de relancer la réflexion sur les exigences cliniques et scientifiques de ce travail d'écriture et de donner les moyens aux candidats d'en avoir connaissance.

Lors de la mise en place de la commission des candidatures, il y avait 3 mémoires de candidatures déposés, et il en est arrivé 9 nouveaux depuis. Nous avons pour l'année 2011 mis à l'étude les six premiers mémoires, nous n'avons eu qu'un collège électoral pour lequel nous n'avons pu présenter qu'un seul candidat qui a été élu comme membre titulaire. Après l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2011, un collège électoral a élu 2 titulaires avant la mise en place de notre commission.

Je remercie tous les membres de la commission des candidatures pour leur investissement et la qualité de leur travail dans l'étude des mémoires et tout particulièrement Denise Bouchet-Kervella qui a accepté d'être secrétaire de cette commission des candidatures, ainsi que Emmanuelle Chervet, Dominique Tabone-Weil et Anouk Driant qui assurent la fonction de secrétaires des sous-commissions.

Ce travail du mémoire, sa présentation par le candidat devant des pairs doit être un temps fort du parcours d'un analyste au sein de la SPP, tant pour le candidat que pour chacun des membres qui se trouve en charge de l'accueillir.

